RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DU GARD ARRONDISSEMENT : LE VIGAN

DÉLIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SAINT-SAUVEUR-CAMPRIEU

Nombre de conseillers en exercice : 8

Présents : 7

Votants : 7

L'an deux mille vingt-quatre
Le vingt et un octobre
Le Conseil Municipal de la commune de Saint-Sauveur-Camprieu (Gard)
Dûment convoqué par Mme le Maire, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie
Sous la présidence de Madame Nicole AMASSE, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 17/10/2024

PRÉSENTS :
MMES/MM. Nicole AMASSE, Marion CHOQUET, Philippe BARNAUD, Fabien ARJAILLES, Romane MINIOU, Christine NIEL, Roger RODRIGUEZ.

ABSENTE :
MME Florence MAURIN.

PROCURATION : Néant.

Il a été procédé, conformément à l'article L2121-15 du Code général des Collectivités Territoriales, à la nomination d'un secrétaire pris au sein du Conseil Municipal. Madame Christine NIEL a été nommée pour remplir ces fonctions.

OBJET : APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 AOÛT 2024

Madame le Maire invite le conseil municipal à approuver le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 30/08/2024 ;

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL,
(par 7 voix pour , 0 voix contre, 0 abstention)

.../...

➢ APPROUVE le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 30/08/2024 ;

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits

La secrétaire de séance

Christine NIEL

Le Maire

Nicole AMASSE

MAIRIE DE ST-SAUVEUR-CAMPRIEU (GARD)

⇨ Transmis à la Préfecture, le 22/10/2024
⇨ Reçu par la Préfecture, le
⇨ Retour en mairie, le 28 OCT. 2024
⇨ Affiché le 28 OCT. 2024

PRÉFECTURE DU GARD
24 OCT. 2024
COURRIER ARRIVÉ